

**MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE  
RESTAURATION D'UN MONUMENT HISTORIQUE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MAITRE DE L'OUVRAGE**

**COMMUNE DE BONREPOS-RIQUET**

PLACE PIERRE-PAUL RIQUET  
31590 BONREPOS-RIQUET  
TELEPHONE : 05.61.35.68.90

**OBJET DE LA CONSULTATION**

**HAUTE-GARONNE  
BONREPOS-RIQUET  
CHÂTEAU DE BONREPOS-RIQUET**  
*Mission de maitrise d'œuvre  
Restauration et Aménagement de l'Orangerie*

**MAPA OUVERT – PROCEDURE ADAPTEE**

**DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS**

**01 MARS 2018**

**à 12 HEURES**

**REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION**

**SOMMAIRE**

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1. Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 2.2. Délais d'exécution
- 2.3. Délai de validité des offres

ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES et des OFFRES

- 3.1. Retrait du dossier
- 3.2. Contenu du dossier de consultation
  - 3.2.1 dossier de candidature
  - 3.2.2 dossier de l'offre

ARTICLE 4 - SELECTION CANDIDATURE et JUGEMENT DES OFFRES

- 4.1 Critères intervenant pour la sélection des candidatures
- 4.2 Critères retenus pour le jugement des offres

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DU DOSSIER

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE RECEPTION DES DOSSIERS

ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

# R E G L E M E N T   D E   L A   C O N S U L T A T I O N

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

Le présent marché porte sur la reprise d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la tranche ferme du programme de restauration et d'aménagement de l'Orangerie du Domaine de Bonrepos-Riquet, classé au titre des Monuments Historiques.  
L'étude de projet (PRO) et les autorisations de travaux délivrées concernant le programme sont annexées au dossier d'appel à candidature.

<b>Missions</b>	<b>Chantier</b>
- Assistance à la passation des contrats de travaux - Etudes d'exécution / Visa.	- Coûts : 890 000 euros HT - Durée : 12 mois

## **ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE DE LA CONSULTATION :**

La présente consultation concerne une **procédure adaptée** conformément aux articles 28 et 146 du code des marchés public (CMP)

### **2.2. DELAI D'EXECUTION :**

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 18 mois.

### **2.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :**

Le délai de validité des offres est fixé à **quatre vingt dix (90) JOURS** à compter de la date limite de remise des offres fixée **au 01 MARS 2018 à 12 HEURES**

## **ARTICLE 3 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **3.1 Retrait du dossier :**

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par les candidats par téléchargement sur le site internet : [www.bonrepos-riquet.fr](http://www.bonrepos-riquet.fr).  
Les pièces annexes du dossier (étude de projet (PRO) et autorisations de travaux délivrées concernant le programme) seront transmises sur demande écrite complémentaire par mail : [chateau@bonrepos-riquet.fr](mailto:chateau@bonrepos-riquet.fr)  
En cas de difficulté, prendre contact par mail : [chateau@bonrepos-riquet.fr](mailto:chateau@bonrepos-riquet.fr)

### **3.2 Contenu du dossier de consultation à retourner au maître d'ouvrage :**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui, **elles seront présentées sous forme d'un dossier réuni dans une seule enveloppe**

## **PIECES A PRODUIRE ET A ENVOYER :**

### **3.2.1 Dossier de candidature :**

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Preuve de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre sur monuments classés au titre des monuments historiques
- Liste des qualifications et références de missions de maîtrise d'œuvre sur monuments classés au titre des monuments historiques
- Preuve d'assurance pour risques professionnels (décennale et responsabilité civile)
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et ses moyens matériels

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur demandera à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai

### **3.2.2 Dossier de l'offre :**

- UN ACTE D'ENGAGEMENT (A. E.)  
daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché. Le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement.
- UN CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)
- UN CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)
- UNE PROPOSITION D'HONORAIRES AVEC OFFRE DE PRIX ET MISSIONS DETAILLEES
- LE CALENDRIER PREVISIONNEL

**ARTICLE 4 - SELECTION des CANDIDATURES et JUGEMENT des OFFRES**

**4.1 Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :**

Les candidats seront sélectionnés au vu de leurs qualifications, de leurs capacités professionnelles et techniques, ainsi que de leurs expériences de mission de maîtrise d'œuvre sur des chantiers similaires.

Les candidatures qui seront jugées insuffisantes ou inadaptées seront rejetées, les offres correspondantes ne seront ni enregistrées ni examinées.

**4.2 Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérées de la manière suivante :**

Les critères retenus par le maître d'ouvrage pour le choix du titulaire sont :

L'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix des prestations (prix total de l'offre), 70%
- Valeur technique de l'offre, 30% (référence et qualification, moyens humains et techniques).

**CRITERES RETENUS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE : (par ordre hiérarchique)**

- 1) Prix des prestations
- 2) Valeur technique

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre sur l'Acte d'Engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seront constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

**ARTICLE 5 -CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DU DOSSIER (CANDIDATURES ET OFFRES) :**

Conformément aux dispositions du CMP, les dossiers seront transmis à la Commune de BONREPOS-RIQUET, par tout moyen permettant de certifier la date et l'heure de leur réception et d'en garantir la confidentialité.

Ils pourront en conséquence :

- 1) Etre transmis sur support papier sous enveloppe cachetée (dans une seule enveloppe comme défini ci-dessus), avec la mention de la consultation « ne pas ouvrir »
- 2) Etre remis par porteur à la Mairie de Bonrepos-Riquet les mardi et jeudi de 13h30 à 17h00, sous enveloppe cachetée, avec les mêmes mentions
- 3) Etre transmis par voie dématérialisée, à l'adresse courriel : [chateau@bonrepos-riquet.fr](mailto:chateau@bonrepos-riquet.fr)
- 4) en cas de difficulté, vous pouvez contacter [chateau@bonrepos-riquet.fr](mailto:chateau@bonrepos-riquet.fr) ou par téléphone 05 61 35 68 90.

**Le pouvoir adjudicataire préconise la transmission par voie papier, mais accepte les plis adressés par voie électronique sur la plate forme dématérialisée citée ci-dessus**

**ARTICLE 6 - CONDITIONS DE RECEPTION DES DOSSIERS**

Réception des dossiers : les dossiers devront parvenir à la Commune de Bonrepos-Riquet avant

**le 01 mars 2018 à 12 h délai de rigueur**

**L'ENVOI DES OFFRES PAR FAX N'EST PAS ACCEPTE**

**ARTICLE 7 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour tout renseignement technique et/ou administratif vous pouvez prendre contact

**Commune de Bonrepos-Riquet**

Geoffroy BES  
Chargé de mission  
Place Pierre-Paul RIQUET  
31590 BONREPOS-RIQUET  
☎ 05 61 35 68 90

**visite des lieux :**

Contacteur Geoffroy BES  
05 61 35 68 90